



## Réponse de la Municipalité à une interpellation

---

De Madame Fabienne Guignard,

Sur la prolongation des heures d'ouverture le dimanche de la piscine scolaire couverte de Bois-Murat pour le public

---

**M. Pierre Joliet**

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 09.11.2021



# Commune d'Épalinges – Réponse à une interpellation

## Table des matières

1.	Objet de l'interpellation .....	2
2.	Réponse .....	3
a.	Situation actuelle.....	3
b.	Proposition .....	3
3.	Conclusion.....	4

### 1. Objet de l'interpellation

#### Interpellation Fabienne Guignard sur la prolongation des heures d'ouverture de la piscine scolaire couverte de Bois/Murat pour le public

Monsieur le président, chers collègues,

Comment valoriser au mieux notre piscine scolaire couverte de bois Murat ? Quoique petite, elle est utilisée à plein régime par toutes les classes d'école de la commune ainsi que par quelques sociétés ou associations locales pour des activités sportives ou éducatives comme les bébés nageurs ou des cours d'aquagym.

Du lundi au samedi, toutes les plages horaires ou presque sont occupées et ne laissent ainsi pas de possibilités pour le public, des familles ou des individus d'en profiter. Il ne resterait donc que le dimanche mais ce jour-là, la piscine est fermée. Le nageur motivé doit donc se diriger vers la piscine de Vennes ou celle de Mont-Repos. Que pouvons-nous faire pour offrir une nouvelle prestation à notre population par palinzarde ? Le succès dépendra bien sûr d'une communication forte des autorités pour informer les habitants de notre commune.

Je pose ainsi les questions suivantes à la Municipalité :

1. Serait-il possible de prolonger les heures d'ouverture de la piscine le dimanche durant l'hiver (décembre à mai par exemple) ? Toute la journée ou une partie de la journée ?
2. Que pensez-vous d'un test de plusieurs semaines ou mois pour se rendre compte, ou pas, du besoin réel de la population pour cette nouvelle prestation ? Si le résultat n'est pas concluant, on arrête l'expérience.
3. Bien évidemment, si cette expérience est tentée, elle devrait être réservée aux Palinzards exclusivement. Pour le vérifier, la présentation à l'entrée de la carte déchèterie pourrait-elle faire foi ? Entrée payante bien sûr.
4. À combien pourraient s'élever approximativement les coûts, notamment en personnel, de cette activité supplémentaire ?
5. L'engagement ponctuel d'un étudiant maître-nageur est-il envisageable pour la sécurité des usagers ainsi qu'un personnel étudiant pour l'accueil ?

Fabienne Guignard

Epalinges, le 9 novembre 2021



## Commune d'Épalinges – Réponse à une interpellation

### 2. Réponse

#### a. Situation actuelle

L'offre proposée à Epalinges permet aux personnes intéressées aux sports aquatiques de fréquenter notre piscine par le biais des sociétés locales, soit les « Bébés-Nageurs » 1 fois par semaine, le « Lausanne Natation » 2 fois par semaine, « Epalinges Natation » 1 fois par semaine, « l'aquagym » 5 fois par semaine et « Pro senectute » 1 fois par semaine. Pendant leur utilisation, les sociétés locales sont chargées d'assurer la sécurité autour du bassin. Quant au personnel communal, il effectue le contrôle de la qualité de l'eau et le nettoyage.

La piscine, avec son bassin de 18 mètres, est effectivement petite et son utilisation intense. Par ailleurs, ses installations vieillissantes de filtrage de l'eau nécessiteront d'être changées d'ici à l'an 2027 au plus tard. En effet, le système de filtration au chlore est très sollicité et une surveillance attentive est indispensable pour garantir la qualité de l'eau dans le respect des normes cantonales. Par conséquent, le renouvellement de l'eau le dimanche, sans utilisateur, est bénéfique pour assurer la qualité de l'eau.

#### b. Proposition

Le service de l'urbanisme, architecture et énergie, recherche une meilleure solution. Les nouvelles techniques de filtrage, à première vue plus volumineuses que l'installation actuelle, imposent de rationaliser l'espace pour accueillir une nouvelle installation dans les locaux actuels. Si cette option n'est pas réalisable, un agrandissement du sous-sol, voire un nouveau projet, sera étudié, incluant un assainissement et une rénovation totale de la piscine (carrelage, peinture, etc.). Les travaux dureraient entre 12 et 18 mois selon le projet choisi.

La configuration du bâtiment et les aménagements actuels de la piscine ne sont pas optimaux pour une utilisation tout public. En effet, les vestiaires sont répartis sur deux étages : au rez pour la salle de gym et à l'étage pour la piscine. Une UAPE et les bureaux de l'AAEE occupent le dernier étage. L'installation d'un tourniquet au rez ou au premier étage rendrait problématique l'utilisation du bâtiment pour les autres utilisateurs. De plus, les vestiaires exigus ne sont pas équipés de casiers, indispensables pour une utilisation publique. Pour des raisons d'hygiène, il n'est en effet pas envisageable d'autoriser les utilisateurs à emporter leurs affaires privées dans la zone des bassins.

Afin de compléter cette étude, des contacts ont été pris avec la Commune du Mont-sur-Lausanne, qui dispose d'une piscine de 25 mètres, ouverte au public le soir et le week-end. Comme cette piscine est peu utilisée en dehors des heures scolaires, la Commune du Mont a pu offrir ce service à la population. Le fonctionnement de la salle de gym et de la piscine, week-end compris, a nécessité l'engagement de 2,5 ETP en conciergerie et de 5 maîtres-nageurs qui se relaient. La réglementation en vigueur pour les piscines exige, pour une fréquentation publique, un minimum de deux collaborateurs/trices, soit un-e concierge breveté-e pour l'entretien des vestiaires et un-e surveillant-e breveté-e pour la surveillance constante du bassin. L'accès est géré par un distributeur de tickets et un tourniquet avec lecteur de code-barres. Ce système a l'avantage d'épargner l'engagement d'un-e caissier/ère. Le tarif d'entrée varie de CHF 5.- à CHF 7.-, selon le statut du nageur (enfant, adulte, AVS). Cette somme symbolique ne couvre nullement les frais d'exploitation. D'après les statistiques établies par la Commune du Mont, la fréquentation moyenne est de 10 personnes par week-end, jugée comme relativement faible.

L'ouverture proposée le dimanche nécessiterait donc la présence de deux personnes qualifiées, soit un concierge et un surveillant.



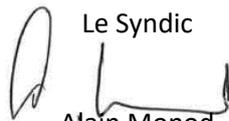
## Commune d'Épalinges – Réponse à une interpellation

Par ailleurs, l'ouverture au public nécessiterait une adaptation importante de l'accès à la piscine pour les handicapés.

### 3. Conclusion

La Municipalité n'est pas opposée à ouvrir la piscine de Bois-Murat au public et trouve l'idée plutôt intéressante. Elle est néanmoins difficilement réalisable à court terme, sans une étude plus approfondie. La Municipalité propose donc d'intégrer cette étude au projet d'assainissement de l'installation technique de la piscine, projet qui sera proposé au Conseil communal en 2024 et terminé en 2027.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Alain Monod



La Secrétaire municipale a.i.  
  
Sylvie Guggenheim